

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

numéro
CM_260413_18

L'an deux mil vingt-six, le treize avril,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le sept avril deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Claude LAATEB.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	27
exprimés	29
vote	
pour	29
contre	0
abstention	0

Présents :

Damien ROUQUETTE, Joana SINEGRE, David BOSC, Noura AIDA, Frédéric CARO, Marie-Pierre CAUMES, Jérôme BROL, Magali STADLER, Marie-Hélène CLAYEUX, Corinne FRASQUET, Florian VIRE, Daniel SACARABANY, Françoise CAUVY, Nathalie ROCOPLAN, Heddy BOUCHIGHA, Marie-Thérèse LOBE, Gilles CASTANIER, Brigitte LEBON, Michel MARTINEZ, Julien PRADEL, Jean-Laurent MERCADIER, Mohamed REMMACH, Claude LAATEB, Fadilha BENAMMAR-KOLY, Cédric CAPON, Jean-Marc SAUVIER, Guylène BOYER-ALIBERT.

Absentes avec pouvoirs :

Guylène AZORIN à Jérôme BROL, Rahma BENFERHAT à Mohamed REMMACH.

OBJET :	Désignation du représentant à la société publique locale Territoire 34
----------------	-------------------------------------------------------------------------------

VU que la société a été créée fin 2007 à l'initiative du Département, sur la base des Lois du 13 Juillet 2006 et du 28 mai 2010 sur les Sociétés Publiques Locales,

VU la délibération n°20160329001 du Conseil municipal du 29 mars 2016 relative à l'entrée au capital de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) Territoire 34 par acquisition d'actions et portant désignation un Conseiller municipal pour représenter la commune auprès de l'assemblée spéciale de la SPLA Territoire 34 et un Conseiller municipal pour représenter la commune auprès des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPLA Territoire 34,

VU la délibération n°20161004012 du Conseil municipal du 4 octobre 2016 relative aux modifications des statuts de la SPLA Territoire 34, en Société Publique Locale, afin d'étendre ces missions : poursuivre les opérations d'aménagement tout en permettant de réaliser des opérations de construction et plus généralement, d'intervenir pour toute activité d'intérêt général,

VU le procès verbal d'élections du Maire et des Adjoints du 27 mars 2026,

Où l'exposé de Claude LAATEB et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : DÉSIGNE** le représentant de la Commune à l'assemblée spéciale de la SPL Territoire 34 et l'autorise à accepter toute fonction dans ce cadre :

- Claude LAATEB,

- **ARTICLE 2 : DÉSIGNE** le représentant de la Commune aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL Territoire 34 et et l'autorise à accepter toute fonction dans ce cadre :

- Corine FRASQUET,

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20260413-lmc124604-DE-1-1
Date de télétransmission : 14/04/26
Date de publication : 17/04/2026
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le treize avril deux mille vingt-six
Le Maire,
Claude LAATEB

